

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 29 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 29 avril à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle du Conseil d'agglomération de l'Armor à l'Argoat à Guingamp, le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ALLARD Ronan (suppléant) ; AUBRY Gwénaëlle (suppléante) ; BEGUIN Jean-Claude ; BOÉTÉ Cécile ; BURLOT Gilbert ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUDALLIER Benoît ; GRAEBER Sophie ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVÉ Gildas ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; KERHERVÉ Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE GOFF Yannick ; LE JANNE Claudie ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Frédéric ; LE SAOUT Aurélie ; NAUDIN Christian ; PARISCOAT Dominique ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; ROPERS Laure (suppléante) ; SALLIOU Pierre ; SALOMON Claude ; TERTRAIS Isabelle (suppléante) ; THOMAS David (suppléant) ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BILLAUX Béatrice à LE GAOUYAT Samuel ; BOULANGER Servane à KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; CADUDAL Véronique à RIOU Philippe ; DUMAIL Michel à GUILLOU Rémy ; LE GALL Annie à PRIGENT Marie-Yannick ; LE HOUÉROU Annie à LE GOFF Philippe ; LE LAY Tugdual à GOUDALLIER Benoît ; LE MARREC François à DOYEN Virginie ; LEYOUR Pascal à LE CREFF Jacques ; LOZAC'H Claude à LE MEAUX Vincent ; MOURET Patricia à LE GOFF Yannick ; MOZER Florence à ROLLAND Paul ; ZIEGLER Évelyne à KERHERVÉ Guy.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BOUCHER Gaëlle ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; CHAPPÉ Fanny ; CHARLES Olivier ; DUPONT Frédéric ; GOUAULT Jacky ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE FLOC'H Éric ; LE GRAET Karine ; LE LAY Alexandra ; LE MOIGNE Yvon ; LE VAILLANT Gilbert ; LINTANF Joseph ; PAGNY Gilles ; PONTIS Florence ; PRIGENT Jean-Yvon ; QUENET Michel ; RASLE-ROCHE Morgan ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno ; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	52
Procurations	13
Votants	65
Absents	23

DEL2025-04-099

POLITIQUE D'ATTRIBUTION DU LOGEMENT SOCIAL

LANCEMENT DU PPGDid (PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS)

Guingamp-Paimpol Agglomération, compétente en matière « d'équilibre social de l'habitat » est tenue de disposer d'un Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement social et d'Information des Demandeurs (PPGDid).

Le PPGDid est un dispositif visant à améliorer la gestion locale des demandes de logement social et la transparence des réponses pouvant être apportées aux personnes opérant une demande de logement social sur le territoire communautaire. Devant être instauré au niveau intercommunal, il implique une coopération avec les acteurs du logement social afin d'harmoniser les pratiques entre collectivités, bailleurs et services de l'État, tout en offrant aux demandeurs un meilleur accès à l'information et au suivi de leur dossier.

Afin de pouvoir lancer l'élaboration de ce plan, il est nécessaire pour l'Agglomération d'approuver préalablement deux documents stratégiques adoptés par la Conférence Intercommunale du Logement lors de sa dernière réunion plénière du 26 juin 2024 :

- Le Document Cadre d'Orientations en matière d'Attribution de logements sociaux (DCOA), document présentant un diagnostic et des orientations stratégiques en matière de politique locale d'attribution ;
- La Convention Intercommunale d'Attribution (CIA), document qui engage l'Agglomération, les bailleurs sociaux et d'autres acteurs locaux de la politique du logement social, autour des objectifs fixés dans le DCOA.

En cohérence avec ces deux documents, il convient désormais de lancer l'élaboration de ce PPGDid, qui constitue un document destiné aux habitants soucieux de connaître les règles et les processus d'attribution communs aux différents bailleurs sociaux du territoire.

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment les articles L441-1 et suivants relatifs à la gestion de la demande de logement social et à l'information des demandeurs ;

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 relative à l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) qui impose aux collectivités locales de mettre en place un Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs (PPGDid) ;

Vu la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 (loi ELAN) et notamment son article 109 de la loi ELAN, renforçant les dispositions de la loi ALUR en matière de contenu des PPGDid ;

Considérant l'avis favorable de la Conférence Intercommunale du logement sur le projet de convention intercommunale d'attribution (CIA), lors de sa réunion plénière du 26 juin 2024 ;

Considérant l'engagement de Guingamp-Paimpol Agglomération dans la lutte pour l'accès au logement pour tous et la gestion partagée des demandes de logement social ;

Considérant que la gestion de la demande de logement social doit être optimisée afin de garantir une répartition équitable des logements, tout en tenant compte des priorités sociales et des besoins spécifiques du territoire communautaire ;

Considérant que l'information des demandeurs est un élément essentiel pour leur permettre d'accéder à un logement social dans les meilleures conditions, en toute transparence et en fonction de leur situation ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Approuve le Document Cadre d'Orientations en matière d'Attribution (DCOA) ainsi que la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) ci-annexées ;
- Autorise le Président à demander les agréments du Préfet pour ces deux documents ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer la Convention Intercommunale d'Attributions ainsi que tout autre document s'y rapportant ;
- Décide le lancement de l'élaboration du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs (PPGDId) sur son territoire ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer toutes les conventions nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre du PPGDId, y compris les accords avec les partenaires institutionnels et associatifs.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,
Hervé RANNOU